

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
20 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2017, à 10 heures

*Président* : M. Gunnarsson ..... (Islande)  
*puis* : M<sup>me</sup> Al-Temimi (Vice-Présidente) ..... (Qatar)

**Sommaire**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/72/38)**

- a) Promotion de la femme (suite) (A/72/93, A/72/134, A/72/207 et A/72/215)**
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/72/203 et A/72/220)**

1. **M<sup>me</sup> Picco** (Monaco) dit qu'il est inacceptable qu'une femme sur trois soit victime, au cours de sa vie, de violence physique ou sexuelle. En s'appuyant sur des statistiques montrant que les auteurs sont souvent des membres de la famille de la victime ou des amis proches, des dispositions législatives à Monaco ont renforcé le Code pénal et de procédure pénale pour cibler toute forme de violence ou de menaces de violence physique, psychologique, sexuelle ou économique exercée par des personnes partageant ou ayant partagé une communauté de toit avec la victime. La formation de tous les professionnels impliqués, professionnels de santé, agents et officiers de police, magistrats, également prévue par la loi, vise à mieux prendre en charge les victimes. Par un appel téléphonique gratuit et confidentiel, par le recours à une association conventionnée ou en bénéficiant du service d'hébergement gratuit, toute victime de violence domestique doit pouvoir être protégée et informée de ses droits. Afin de donner à ces mesures toute la publicité qu'elles méritent et sensibiliser la population, Monaco s'est mobilisé pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes par le biais d'une campagne d'affichage. Partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Monaco a soutenu le Plan francophone contre la violence faite aux femmes adopté en 2013 en marge de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Au niveau régional, Monaco soutient dans le cadre d'un accord pluriannuel (2015-2017) un projet sur la protection des droits et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée.

2. Elle se réjouit de l'importance attachée à l'éducation dans l'Initiative commune de l'Union

européenne et des Nations Unies visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Monaco a soutenu les résolutions du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle liées aux conflits depuis 2008 et a récemment signé un pacte, proposé par le Secrétaire général, pour l'élimination de l'exploitation et des délits sexuels durant les opérations de paix des Nations Unies. S'agissant de la traite des personnes, les États Membres ne pourront honorer leurs engagements en vertu de la déclaration politique sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes qu'en intensifiant leur coopération et l'échange d'informations et en appliquant de façon complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

3. **M. Sisa** (Botswana) dit que son gouvernement a réaffirmé qu'il était attaché à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et qu'il entendait appliquer plusieurs importants instruments internationaux et régionaux relatifs à l'égalité des sexes et à réaliser l'objectif de développement durable 5. Pour atteindre ces buts, son gouvernement a également créé une Commission nationale de la condition de la femme, introduit des mesures et des initiatives qui visent l'égalité entre les sexes, l'autonomisation économique des femmes, la prise en compte systématique des spécificités, la législation sur la violence sexiste et le harcèlement sexuel et des activités de sensibilisation.

4. **M<sup>me</sup> Al-Emadi** (Qatar) dit que l'adoption de l'objectif de développement durable 5 sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles découle de la reconnaissance du fait que ces objectifs sont intimement liés au développement. Pour réaliser l'objectif 5, qui pourrait accélérer la mise en œuvre des autres objectifs de développement durable, toutes les parties prenantes compétentes doivent créer des partenariats dynamiques et constructifs et, ensemble, redoubler d'efforts pour assurer l'application de tous les engagements et instruments adoptés par la communauté internationale pour promouvoir les femmes et les filles.

5. L'autonomisation des femmes est, pour son pays, une priorité établie de longue date ; la Constitution du Qatar proclame les principes de l'égalité, de la justice et de l'égalité des chances pour tous les citoyens. Les plans et stratégies nationaux, notamment les ambitions du

Qatar à l'horizon 2030, visent l'émancipation des femmes pour leur permettre de participer pleinement à la vie politique et économique, en particulier dans des rôles de direction, et cherchent à renforcer les filets de sécurité sociale pour les femmes et les filles et à donner aux femmes des possibilités d'emploi décent. Le Qatar a en outre tout fait pour honorer l'engagement qu'il a pris en vertu des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes, notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au Qatar, des femmes ont été nommées à de hautes fonctions publiques, dans la magistrature, le corps diplomatique, le monde universitaire, la police et les forces de sécurité. Une femme a également été nommée procureure générale adjointe.

6. Le Qatar est convaincu que l'élimination de la violence à l'égard des femmes peut accélérer le développement et aider à créer des sociétés plus sûres et plus harmonieuses. À cette fin, les autorités ont établi plusieurs organes spécialisés dont le but est de lutter contre cette violence, de protéger les victimes et faciliter leur réinsertion sociale. En outre, le pays participe activement aux efforts des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes, et il a pleinement soutenu l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'étude mondiale sur la mise en œuvre de cette résolution.

7. **M. Mahmaminov** (Tadjikistan) dit que la Commission de la condition de la femme est la principale enceinte intergouvernementale pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'élargissement de la participation des femmes dans tous les domaines. À sa soixante-deuxième session, en mars 2018, la Commission aura l'occasion d'examiner en temps voulu les problèmes et les possibilités liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles rurales.

8. Le Tadjikistan travaille étroitement avec les organisations internationales et la société civile pour appliquer sa politique d'égalité des sexes conformément à l'engagement pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. En 2013, il a adopté une loi réprimant la violence domestique pour protéger les droits des membres de la famille et garantir une assistance judiciaire, médicale et psychologique aux victimes de violence domestique. En 2014, le Gouvernement a adopté un programme de prévention de

la violence domestique pour la période 2014-2023. Il applique actuellement une stratégie nationale 2011-2020 de valorisation du rôle des femmes afin de créer des conditions favorables à la promotion de la femme dans tous les domaines de la vie publique et afin de former des spécialistes sur les questions de l'égalité des sexes. Pour donner suite à cette stratégie, il a élaboré un plan d'action qui encourage notamment la création d'emplois pour les femmes et soutient les entreprises dirigées par des femmes.

9. L'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et l'assainissement est lié de près aux questions d'égalité des sexes. Il est regrettable que les progrès soient si lents dans la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'optique de l'objectif 6, malgré la place faite à cette question dans la résolution 71/222 de l'Assemblée générale sur la pleine participation de tous les acteurs, notamment les femmes, à la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » (2018-2028) à tous les niveaux.

10. **M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que l'amélioration de la condition de la femme est fragile et insuffisante. Or les femmes représentent 70 % des pauvres et deux tiers des adultes non alphabétisés. Plus de 300 000 femmes meurent chaque année de complications évitables durant l'accouchement.

11. Cuba est fière des progrès accomplis en matière de promotion de la femme. Cuba est le premier pays à avoir signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La loi cubaine garantit l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes, tandis que le rôle des femmes dans la société et dans la famille et les stéréotypes traditionnels sont en cours de réexamen. Les femmes, à travail égal, reçoivent le même salaire que les hommes, ont droit à des prestations si elles deviennent veuves, souffrent d'incapacités ou accouchent ; elles peuvent posséder de la terre et contracter des emprunts. Les femmes ont également accès à l'enseignement gratuit, indispensable pour leur autonomisation et l'élimination des préjugés, de la discrimination et de la violence. Les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment le droit à l'avortement et à la liberté de choisir le nombre d'enfants et l'espacement des naissances, sont garantis.

12. Le Gouvernement cubain a réaffirmé sa volonté de continuer à approfondir son modèle social sur la base

des principes de justice, d'égalité et de solidarité dans le strict respect des traités internationaux et régionaux relatifs à la promotion de la femme. Cependant, l'élimination de la violence contre les femmes exige l'élimination de toutes les mesures coercitives unilatérales. L'embargo économique, commercial et financier infligé à Cuba par les États-Unis est une forme de violence dont souffrent les femmes et les filles cubaines et constitue donc un obstacle à leur progrès.

13. **M. Thammavongsa** (République démocratique populaire lao) dit que la Constitution de son pays garantit le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, l'économie, la culture, la société et la famille. Pour réaliser l'objectif de l'égalité des sexes tel qu'il est défini dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing et d'autres instruments internationaux, le Gouvernement a systématisé dans son plan quinquennal de développement socioéconomique les principes de l'autonomisation et de la promotion des femmes ; il a établi la Commission nationale de la promotion de la femme ; et il a approuvé le plan de développement pour les femmes laotiennes, qui cherche à leur faire prendre conscience de leurs droits, à améliorer leur niveau d'éducation, de compétence, leur état de santé et leur alimentation et à créer des possibilités génératrices de revenus. Comme ces mesures nécessitent des moyens adéquats, le Gouvernement a prévu dans son budget 2016 une allocation budgétaire d'autonomisation des femmes à tous les organismes publics.

14. Pour assurer la poursuite des progrès relatifs à la condition de la femme, la Commission nationale organise chaque année des réunions pour examiner l'amélioration des structures administratives, la traduction dans les faits du Programme pour 2030 et l'application des stratégies et plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes, la santé maternelle et infantile et la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement est attaché à l'application des conventions internationales relatives à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

15. **M<sup>me</sup> Gebrekidan** (Érythrée) dit que la population érythréenne est surtout rurale et dépend de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Comme les femmes jouent un rôle très important dans la subsistance des ménages ruraux, leur autonomisation est un aspect critique de la politique de développement du pays. Depuis l'accès à

l'indépendance, l'investissement public est allé surtout à l'amélioration de l'équipement social et économique rural dans le but de réduire les disparités entre les villes et les campagnes. Le Gouvernement a également pris des mesures pour donner aux femmes l'égalité d'accès aux ressources économiques, notamment la terre, et les encourager à participer aux comités locaux et régionaux de distribution des terres. Ainsi, 30 % des terres nouvellement allouées ont été accordées aux femmes.

16. L'Érythrée s'emploie sans relâche à améliorer l'accès aux soins et à l'éducation. Le Gouvernement et les organisations de la société civile ont élargi la couverture des soins prénatals et postnatals afin de réduire la mortalité maternelle et infantile, faisant de l'Érythrée l'un des rares pays africains à avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé publique. S'agissant de l'éducation, la construction récente de citernes mobiles dans le pays a allégé la corvée d'eau, qui empêchait les filles d'aller en classe. Celles qui doivent parcourir de longues distances pour aller à l'école ont reçu gratuitement des bicyclettes. Pour prévenir l'absentéisme scolaire, les filles reçoivent gratuitement des serviettes hygiéniques. Pour s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé pour compte, des pensionnats et des écoles mobiles ont été déployés dans les zones reculées du pays et à l'intention des populations nomades.

17. Malgré les progrès accomplis, les femmes en Érythrée continuent à se heurter à d'énormes difficultés. Dans les zones rurales, elles doivent faire face aux effets du changement climatique, aux attitudes sociales négatives et à la pénurie de ressources humaines et institutionnelles qui permettraient d'appliquer les programmes sociaux. Des facteurs extérieurs comme l'insécurité régionale, la persistance de l'occupation d'une partie du territoire érythréen et des sanctions injustes ont aussi un impact considérable sur la vie quotidienne des femmes.

18. **M. Salam** (Liban) note avec satisfaction les efforts déployés récemment pour augmenter la représentation des femmes à tous les niveaux du système des Nations Unies et pour promouvoir une démarche antisexistes dans tous les aspects de l'action des Nations Unies. Malgré l'appui grandissant accordé aux principes de l'initiative Parité 2030 : avancer plus vite pour l'égalité des sexes, la discrimination et la violence contre les femmes et les filles continuent sans relâche dans plusieurs régions du monde. La violence sexiste est contraire à tous les droits fondamentaux, notamment en

matière de sexualité et de procréation, et empêche les femmes et les filles de participer à la vie de la société en tant que citoyennes à part entière.

19. S'agissant de sa propre région, il félicite l'Arabie saoudite d'avoir pris la décision historique d'autoriser enfin les femmes à conduire. Le Liban pour sa part est attaché à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles, à l'éducation pour tous, à l'élimination de la discrimination et de la violence sous toutes leurs formes et à la participation à la vie politique et économique. Le Gouvernement libanais travaille avec ses partenaires régionaux et internationaux pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes, notamment ceux découlant des engagements pris dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing et dans le Programme pour 2030. Il a récemment rédigé un projet de loi sur le harcèlement sexuel et éliminé du Code pénal la disposition qui permettait au violeur d'éviter toute poursuite s'il épousait sa victime. Le Liban continue à sensibiliser l'opinion aux méfaits du mariage précoce ou forcé et à promouvoir la participation des femmes à la vie économique et politique, en particulier dans les zones rurales.

20. **M<sup>me</sup> Andujar** (République dominicaine) dit que la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 5, dépend de la capacité des États Membres de continuer à honorer leurs engagements en vertu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En République dominicaine, la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 fait de l'égalité des sexes un droit fondamental qui doit être présent dans toutes les politiques suivies. Dans cet esprit, en août 2017, la République dominicaine a organisé un forum à l'intention de toutes les administrations sur le rôle considérable joué par les femmes dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'importance de l'objectif 5. Les autorités ont adopté d'autres mesures concernant l'égalité de rémunération, la formation technologique des femmes, le droit à un congé parental rémunéré, l'élimination du harcèlement sexuel et de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la promotion de l'emploi et des possibilités de création d'entreprise pour les femmes. Les autorités sont convaincues que la participation des femmes aux organes de décision les plus élevés faciliterait l'adoption de politiques inclusives et viables.

21. Les adolescentes appartenant à des groupes marginalisés ou qui vivent dans la pauvreté risquent de

devoir renoncer à aller au collège et au lycée, et sont donc plus exposées au risque d'exploitation, d'abus et de violence. La violence à l'égard des femmes est cependant un problème complexe qui habituellement découle de difficultés socioculturelles, socioéconomiques et éducatives. Le Ministère de la condition féminine et des organisations de la société civile élabore plusieurs initiatives, notamment une assistance téléphonique d'urgence et l'organisation de foyers d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Il mène des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour amener les populations à prendre en main la prévention de la violence.

22. **M<sup>me</sup> Mwangi** (Kenya) dit que le Gouvernement kényan a dressé une feuille de route pour atteindre l'objectif 5, en repérant les corrélations avec les autres objectifs de développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, la recherche de moyens de vivre en bonne santé, l'éducation et la promotion d'une croissance économique durable et inclusive.

23. La qualité de la main-d'œuvre d'un pays dépend beaucoup du rôle que jouent les femmes en tant que mères, dispensatrices de soins et garantes de la santé et du bien-être de la famille. La Stratégie de développement 2018-2022 expose les mesures prises pour redistribuer et soutenir financièrement les personnes qui accomplissent un travail social et communautaire non rémunéré, ce qui est principalement à la charge des femmes. Les autorités kényanes ont mené entre 2009 et 2014 une action dans le domaine de la santé maternelle qui a réduit de 25 % le taux de mortalité maternelle.

24. Le Gouvernement attache une grande importance à l'éducation, en particulier à celle des filles vulnérables. Il s'assure que les jeunes femmes enceintes peuvent reprendre leurs études après l'accouchement ; les autorités ont élargi la distribution de serviettes hygiéniques et ont récemment rendu gratuit l'enseignement secondaire. Étant donné le grand nombre de femmes qui travaillent dans l'agriculture, des cours de formation ont été organisés sur la place des femmes dans l'agriculture pour donner à celles-ci un plus large accès et un meilleur contrôle des ressources productives. La loi de 2016 sur la lutte contre le changement climatique dispose que la stratégie menée pour assurer une sensibilisation à ce problème s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, qui doivent pouvoir accéder également aux fonds consacrés au changement climatique.

25. La communauté internationale doit en priorité éliminer la violence sexiste. Le Kenya a adopté en 2015 la loi réprimant la violence domestique et a lancé une campagne nationale de sensibilisation sur l'ampleur de ce problème. Avec l'aide des Nations Unies, le Gouvernement a aussi lancé un programme de quatre ans pour encourager la prévention de la violence sexiste, mieux protéger les victimes et assurer une poursuite rapide des auteurs de violence. Le Kenya a ouvert une assistance téléphonique permanente pour donner aux victimes un accès rapide aux services compétents, notamment un aiguillage médical après une infraction.

26. Nonobstant ces réalisations, il y a encore au Kenya un nombre inacceptable de femmes qui doivent supporter le fardeau de la discrimination, de la pauvreté, du chômage et de la violence, de l'infection par le VIH et d'un accès trop limité à l'éducation et aux services essentiels. Elles doivent fournir une part inéquitable des soins non rémunérés et souffrent du caractère trop rigide des emplois offerts et de l'archaïsme des conceptions relatives aux capacités de direction des femmes.

27. **M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont étroitement liées au développement durable ; pourtant, le potentiel des femmes et des filles de contribuer au développement durable en qualité de dirigeantes ou d'y participer et d'être des agents de changement n'est pas réalisé. Mais l'égalité des sexes est un objectif que les hommes et les femmes ne peuvent réaliser individuellement, et qui doit être mis en œuvre par une action collective des institutions politiques et sociales. Chaque société doit avoir la liberté de déterminer le meilleur moyen d'y parvenir. Les quotas sont certes un bon point de départ, mais il est important aussi d'encourager la participation des femmes à la vie publique et d'inciter les femmes à exercer des fonctions d'encadrement.

28. L'Indonésie soutient l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils viennent à bout des préjugés profondément ancrés, soutiennent l'engagement militant en faveur de la condition féminine et encouragent la recherche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'Indonésie a établi des centres de services destinés aux femmes et aux enfants victimes d'actes de violence dans toutes les provinces du pays et un nombre grandissant de collectivités locales se sont prononcées contre la traite des personnes. L'actuel Président indonésien, Joko Widodo, appuie le mouvement « HeForShe » (Lui pour

elle), et son gouvernement a lancé un programme ayant le triple objectif de venir à bout de la violence contre les femmes et les filles, de la traite des personnes et des obstacles à la justice économique. Le programme vise non seulement les actes de violence, mais aussi les facteurs qui contribuent à cette violence tels que la dépendance économique des femmes, et il cherche à augmenter la prise de conscience pour autonomiser les femmes victimes d'actes de violence et remédier à l'insuffisance des dénonciations de la violence. Pour améliorer l'autonomisation économique des femmes, des microcrédits sont dispensés aux femmes qui sont à la tête de petites ou moyennes entreprises. L'Association des femmes indonésiennes chefs d'entreprise est en cours de développement.

29. **M<sup>sr</sup> Auza** (archevêque, Observateur du Saint-Siège) dit que le Saint-Siège se réjouit de l'attention donnée à la situation des femmes et des filles dans les zones rurales, au fléau que constitue la violence contre les femmes migrantes et aux efforts collectifs menés pour la promotion de la femme. Des progrès appréciables ont été réalisés vers l'égalité entre les sexes, parmi les familles relativement riches, mais les femmes et filles rurales vivant dans la pauvreté sont handicapées à l'école du fait de l'analphabétisme et dans l'éducation des adultes, ce qui fait que les femmes ne peuvent pas toujours être les agents de leur propre épanouissement dans la dignité.

30. Il est essentiel d'assurer les besoins matériels élémentaires des filles d'âge scolaire dans les zones rurales. Le Programme alimentaire mondial coopère avec les agriculteurs à la distribution de repas aux élèves des écoles : c'est là un exemple positif de développement intégré qui ne vise pas seulement à remédier aux besoins matériels et à réduire l'absentéisme, mais aussi encourage l'éducation et élargit l'accès des femmes au marché. Dans les zones rurales, ce sont les jeunes femmes qui doivent supporter la corvée d'eau et l'assainissement lorsqu'il n'existe pas d'installations suffisantes. Quand les familles n'ont pas l'eau potable, les filles doivent souvent négliger leurs études pour aller chercher l'eau, s'exposant parfois au risque d'être attaquées en chemin.

31. Le Saint-Siège est profondément préoccupé par l'actuelle crise mondiale des migrations et par la vulnérabilité des femmes et des filles migrantes. La communauté mondiale a reconnu sa responsabilité de protéger, accueillir, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés, et pourtant des millions de femmes et de

filles se trouvent exploitées par des trafiquants le long d'itinéraires dangereux, voire dans les populations d'accueil. Il soutient donc les efforts déployés par la communauté internationale pour susciter une prise de conscience de ces problèmes et prévenir l'atroce violence perpétrée contre les femmes et les filles migrantes.

32. **M. Bastida** (Espagne) dit que l'Espagne est partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La chambre basse du Parlement espagnol a récemment adopté une loi d'importance historique comprenant des mesures de répression de la violence sexiste et a alloué un milliard d'euros au règlement de ce problème sur une période de cinq ans. Le Gouvernement parachève son évaluation de la Stratégie 2013-2016 d'élimination de la violence contre les femmes, et il établit pour la période 2018-2022 une nouvelle stratégie. Les autorités s'emploient aussi à mettre en œuvre le plan stratégique pour l'égalité des chances, une feuille de route nationale pour l'égalité, le Plan pour l'égalité des chances des femmes et des hommes dans la société de l'information 2014-2017, le Plan pour la promotion des femmes des zones rurales 2015-2018 et le Plan pour la parité dans les administrations publiques.

33. Sur le plan international, l'Espagne joue un rôle moteur dans l'action menée en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Depuis l'adoption de la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, l'Espagne coordonne un réseau d'interlocuteurs pour la question des femmes, de la paix et de la sécurité, qui se réunit régulièrement pour examiner l'expérience acquise par les États Membres dans la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. En juillet 2015, s'appuyant sur la contribution de la société civile, le Gouvernement espagnol a approuvé un plan d'action qui sera révisé tous les deux ans. L'Espagne a adhéré à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, et présenté le projet de résolution [2331 \(2016\)](#) du Conseil sur la lutte contre la traite des personnes dans les situations de conflit.

34. L'inclusion de l'égalité des sexes, de la lutte contre la violence sexiste et de la discrimination dans le Programme pour 2030 montre assez que la promotion de la femme progresse trop lentement. L'Espagne continuera donc, en sa capacité propre mais aussi en coopération avec les mécanismes multilatéraux de défense des droits de l'homme, de lutter pour l'égalité

des sexes et la participation des femmes et leur rôle dirigeant dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de chaque pays.

35. **M. Saikal** (Afghanistan) dit que les Afghanes n'ont jamais autant été présentes dans tous les aspects de la vie du pays. Au total, 69 élus, 4 ministres, 9 ministres adjoints et 5 ambassadeurs sont des femmes. En outre, leur accès à l'éducation s'est notablement amélioré depuis 2001. La proportion de filles dans les écoles primaires et secondaires est passée de près de 0 % à 40 % depuis cette date. Plusieurs organismes ont été créés : le Ministère de la condition féminine, la Commission de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le bureau du Procureur général chargé de la violence à l'égard des femmes et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme. Une loi contre le harcèlement sexuel a été adoptée et l'âge légal du mariage est sur le point d'être porté à 18 ans.

36. Le plan national d'action pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité met en avant la nécessité d'aider les victimes de violence sexiste, de faire participer les garçons et les hommes à la lutte contre cette violence, de venir à bout de l'impunité des crimes contre les femmes, d'améliorer l'éducation et l'emploi des femmes et d'aider la société civile. Le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan affirme l'importance de l'émancipation des femmes. Dans le programme prioritaire d'émancipation économique des femmes, il est prévu d'accorder une aide technique et financière aux femmes chefs d'entreprise ainsi qu'une formation professionnelle, notamment une alphabétisation financière.

37. Malgré ces progrès, les Afghanes sont toujours disproportionnellement touchées par la pauvreté, la médiocrité des équipements, les effets des conflits et l'insécurité. Il y a encore beaucoup à faire, mais son gouvernement est déterminé à promouvoir et protéger les droits des femmes. La promotion de la femme est étroitement liée au progrès social et au développement économique durable du pays.

38. **M<sup>me</sup> Abushawesh** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que si l'ensemble de la société palestinienne souffre énormément de l'occupation israélienne qui dure depuis plus de 50 ans, les femmes et les filles sont en outre victimes du sexisme. Dans son rapport ([A/HRC/35/30/Add.1](#)), la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses

conséquences indique que les principales difficultés sont la violence perpétrée par les forces d'occupation et les colons israéliens, la construction et l'expansion d'implantations illégales, la démolition de maisons, la destruction de biens fonciers et de terres arables, les détentions arbitraires et les raids de nuit.

39. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les démolitions de maisons et les évictions continuent sans relâche, entraînant un déplacement forcé de centaines de civils, notamment des femmes. Les démolitions de maisons ont un impact psychologique grave sur les femmes, qui peut susciter l'anxiété et la dépression. Parallèlement, la situation humanitaire dans la bande de Gaza s'aggrave, et cela a des conséquences désastreuses pour les droits fondamentaux des Palestiniennes qui y vivent. La bande de Gaza pourrait rapidement devenir invivable si la situation ne s'améliore pas rapidement.

40. L'État de Palestine est attaché à l'élimination de la violence contre les femmes et cherche à appliquer les divers programmes et projets conçus à cet effet. Les autorités ont créé l'Observatoire national de la violence contre les femmes dans le but de guider la prise des décisions relatives à la modification de la législation et des politiques afin d'assurer la protection des femmes. En outre, un service ouvert jour et nuit a été établi à Ramallah à l'intention des victimes de violence, qui peuvent y recevoir les prestations essentielles. Cependant, pour faire réellement progresser la condition des Palestiniennes, la communauté internationale doit faire plus pour tenir Israël responsable des crimes et des violations commis et mettre un terme à son occupation.

41. **M. Barros Melet** (Chili) dit que son pays a accueilli avec satisfaction les divers rapports du Secrétaire général, en particulier celui sur l'amélioration de la situation des femmes et des filles des zones rurales (A/72/207). Le Chili soutient des initiatives telles que le pacte volontaire sur la prévention et l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels, la sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction et la stratégie de parité à l'échelle du système, ainsi que la création d'un poste de défenseur des droits des victimes.

42. Son gouvernement a dressé un programme d'action sur la condition féminine, il a créé le Ministère de la condition féminine et de l'égalité des sexes et il applique un plan d'action contre la violence à l'égard des femmes pour la période 2014-2018. Dans ce plan d'action, un projet de loi a été déposé au Congrès sur le

droit des femmes à vivre à l'abri de la violence. En outre, une loi décriminalisant l'avortement dans certaines conditions a été adoptée. Dans le cadre de la réforme électorale, un quota a été réservé aux femmes. Quarante pour cent au moins des candidats aux élections parlementaires et des membres des partis politiques doivent être des femmes. Le Chili applique son deuxième plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui affirme l'importance de l'éducation et de la formation.

43. La Présidente Bachelet a été coprésidente du groupe directeur de haut niveau de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants ». Lors d'une réunion tenue au Chili en juillet 2017, l'Engagement à l'action de Santiago a été adopté, dont l'objet est de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016-2030) et la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes.

44. **M<sup>me</sup> von Ernst** (Islande) dit que si la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est ratifiée par presque tous les pays, il subsiste un certain nombre de réserves qui compromettent son utilité potentielle. Certaines réserves sont incompatibles avec l'objectif même de la Convention et doivent donc être examinées de près et retirées, ou à tout le moins précisées.

45. La participation des femmes et des filles est la condition de la réalisation des objectifs de développement durable. Les femmes et les filles doivent avoir un accès égal à l'éducation, à l'emploi, à la propriété et aux mécanismes de décision. Cependant, l'égalité des sexes ne sera pas réalisée si les femmes sont seules à en débattre. Les hommes, en particulier ceux qui ont le pouvoir de modifier les normes à ce sujet, doivent participer activement à la lutte pour l'égalité des sexes. Le Premier Ministre de l'Islande est l'un des champions de l'initiative « HeForShe » (Lui pour elle) et l'Islande a organisé plusieurs conférences et réunions afin de faire participer à cette action les hommes qui sont en mesure de prendre des décisions.

46. Pour la huitième année consécutive, l'Islande est le pays qui obtient les meilleurs résultats s'agissant de l'égalité des sexes selon l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes, et pourtant l'égalité complète n'a pas été réalisée et les femmes islandaises continuent à gagner un peu moins que les hommes. Cependant, son pays s'est engagé à éliminer cette disparité en 2022 au

plus tard. En juin 2017, l'Islande est le premier pays au monde à exiger des entreprises et des institutions employant plus de 24 personnes qu'elles obtiennent un certificat montrant que tous leurs employés sont, à travail égal, également rémunérés quels que soient leur sexe, leur ethnicité, leur appartenance sexuelle et leur nationalité. Notant que la norme d'égalité de rémunération a été élaborée conformément aux normes internationales et pourrait être appliquée universellement, elle engage tous les États à tout faire pour réaliser l'égalité de rémunération pour tous.

47. **M<sup>me</sup> Ashipala** (Namibie) dit que la violence sexiste a de nombreuses causes, notamment des stéréotypes négatifs, des normes sociales et la dépendance économique. En Namibie, le Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être de l'enfance a lancé une action de plaidoyer dont le but est d'émanciper les femmes et les filles et de les aider à repérer les situations d'abus et à y remédier. Les autorités ont engagé une action de prise de conscience par des initiatives telles qu'une campagne de presse sur la tolérance zéro à l'égard de la violence sexiste. En outre, le Gouvernement mène une campagne annuelle intitulée « 16 journées d'action contre la violence sexiste », organisée avec la collaboration de la société civile.

48. Des peines plus rigoureuses ont été introduites contre les auteurs de violences sexistes, et les victimes reçoivent des prestations complètes de soutien et d'assistance. Cependant, bien souvent, elles hésitent à se faire connaître. Dans le cinquième plan de développement national, la Namibie a pris l'engagement d'améliorer les capacités financières et humaines des prestataires de services afin d'assurer des services intégrés de prévention, de protection et d'intervention en faveur des victimes de la violence sexiste.

49. Notant l'importance de l'émancipation économique pour venir à bout de la violence sexiste, elle dit que son gouvernement s'est engagé à éliminer la pauvreté ; à promouvoir le progrès économique des femmes, en particulier en milieu rural et dans les populations marginalisées ; à garantir que les femmes ont un emploi décent et productif ; à promouvoir l'entreprise féminine ; et à améliorer l'accès des femmes aux ressources productives et au contrôle des actifs. La politique nationale des microentreprises, petites et moyennes entreprises a pour but d'améliorer les conditions de l'activité économique dans le secteur formel et le secteur informel, tandis que le Fonds pour les activités génératrices de revenus dispense des dons

sous forme de matériaux et d'équipements. Une législation et des mesures ont été introduites pour garantir que les femmes qui entrent dans le marché du travail reçoivent des prestations identiques à celles des hommes. Enfin, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour améliorer les perspectives économiques des femmes des zones rurales, notamment en faveur de la création de petites entreprises.

50. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que durant le long conflit qui a déchiré son pays, les femmes et les enfants ont été les principales victimes. La question des ménages dirigés par une femme est un problème important, car des recherches ont montré qu'elles sont vulnérables à la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale faute de moyens et d'accès aux services sociaux. Avec l'aide des Nations Unies, son gouvernement a lancé plusieurs programmes destinés à résoudre les problèmes que rencontrent les ménages dirigés par une femme tels que la sécurité et la santé de la procréation. Une étude a permis de collecter des données à jour sur la condition de ces femmes, la nature des interventions actuellement menées et les lacunes à combler. Le Ministère de la condition féminine et de l'enfance applique les recommandations de cette étude.

51. Sri Lanka reconnaît la contribution positive des femmes à la réconciliation et à la consolidation de la paix. L'Équipe spéciale consultative sur les mécanismes de réconciliation est présidée par une femme et la majorité de ses membres sont des femmes. L'une de ses principales recommandations, que le Gouvernement s'est engagé à appliquer, est de donner aux femmes les compétences leur permettant de participer à la consolidation de la paix.

52. Les femmes doivent être pleinement présentes dans la gestion des effets des catastrophes. Les femmes, et en particulier les futures mères, sont en effet très vulnérables durant et après les catastrophes naturelles quand les centres de soins sont endommagés. Durant les récentes inondations, le Ministère de la condition féminine et de l'enfance et plusieurs organisations non gouvernementales ont engagé des femmes dans des travaux de secours, leur confiant par exemple la distribution de trousseaux hygiéniques, l'organisation de réunions de sensibilisation à la violence sexiste et la gestion des cliniques mobiles. Le Gouvernement a intensifié l'action qu'il mène pour équiper ces femmes de compétences d'encadrement et de planification préalable des secours en cas de catastrophe.

53. *M<sup>me</sup> Al-Temimi (Qatar), Vice-Présidente, prend la présidence.*

54. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde) dit que dans le milieu rural les femmes et les filles ont un rôle important dans la croissance économique, la production agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources terrestres et naturelles et la résilience aux effets du changement climatique. Des politiques détaillées et bien financées et une action différencialiste permettent de répondre aux besoins des femmes et des filles rurales, s'agissant notamment d'une éducation de qualité, de soins de santé, de la dépaupérisation et de l'accès à un travail décent dans le secteur agricole.

55. Le Gouvernement est attaché à la défense des droits des femmes et, pour cette raison, il applique des mesures audacieuses et renforce sa capacité institutionnelle et sa législation afin d'assurer à toutes l'accès à l'éducation, d'améliorer la planification familiale, d'élargir l'accès aux soins de santé de la procréation et de garantir les droits en matière de procréation. S'agissant de la législation, les autorités s'efforcent de promouvoir la parité en encourageant la présence des femmes à au parlement et dans les organisations publiques et non gouvernementales.

56. Les autorités s'emploient aussi à élargir la participation à la vie politique pour que des femmes assument des postes de direction, et elles prêtent attention à la situation vulnérable des femmes et des filles quand elles sont migrantes ou quand elles sont amenées à diriger un ménage. Le Plan national pour l'égalité des sexes, le Plan national pour la lutte contre la violence sexiste et un fonds spécial pour les victimes sont également des moyens importants de cette politique. En outre, l'Observatoire de la parité produit des statistiques et des données fiables qui aident le Gouvernement à appliquer les instruments régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme, à suivre les progrès accomplis et à repérer les lacunes.

57. **M. Shakirov** (Kazakhstan) dit qu'il est impératif de bien relier la question de la promotion de la femme et les grandes questions analysées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut donner aux femmes les moyens de remplir le rôle d'agent de changement et de participer aux procédures des Nations Unies. Les inégalités constatées dans l'éducation, l'emploi, le mariage, l'exercice de l'autorité parentale, la santé de la procréation et la participation à la vie politique doivent être éliminées par

des directives et des politiques et par des stratégies d'ensemble à long terme. À ce sujet, son pays soutient l'action menée, à Almaty, par le bureau multipays de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

58. Le Kazakhstan applique des politiques et des programmes progressistes visant la parité des sexes en s'appuyant sur les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur le Programme d'action de Beijing, entre autres instruments internationaux. La Commission nationale de la condition féminine, de la famille et de la politique démographique est chargée de présenter et amender des projets de loi et de suivre des politiques et stratégies relatives à la protection de l'enfance, la santé de la procréation, la lutte contre la mortalité maternelle, la maladie et la fistule obstétricale. Son gouvernement intensifie l'action menée pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, notamment la violence domestique et sexuelle, en appliquant un programme conjoint de soutien technique, avec le concours des organismes des Nations Unies présents dans la région. Les résultats du programme, qui devraient être annoncés à la fin de 2017, permettront de choisir les futures mesures à prendre pour éliminer cette violence.

59. Par l'autonomisation des femmes, le Kazakhstan est très désireux d'accroître leur participation à la vie politique et à l'activité économique. Les femmes représentent 57 % des diplômés d'université et occupent 55 % des postes de direction dans les organismes publics d'État et 27 % des sièges au parlement. Leur contribution au produit intérieur brut est de 40 % et elles représentent plus de 48 % de la population active. Le pays a mis en œuvre un plan d'action décennal 2006-2016 sur l'égalité des sexes, et il adoptera en 2017 une nouvelle politique de la famille et de la parité.

60. **M. Zambrana** (État plurinational de Bolivie) dit que la Constitution bolivienne comprend plusieurs dispositions sur l'égalité des sexes. Par exemple, les femmes ne peuvent être victimes de discrimination en raison de leur statut matrimonial, leur âge, leur apparence ou le nombre d'enfants qu'elles ont, et les femmes enceintes et mères d'enfants de moins de 1 an ne peuvent être licenciées. D'autres mesures importantes figurant dans une loi profondément novatrice criminalisent la violence et le harcèlement politique; une autre loi garantit aux femmes la possibilité de vivre à l'abri de la violence, en distinguant 16 types de violence contre les femmes et en instituant

des mesures de prévention et de protection et des moyens de répression.

61. Grâce aux efforts du gouvernement et en vertu d'une loi sur le régime électoral, les femmes occupent 67 sièges dans la Chambre des députés et 16 sièges dans la Chambre des sénateurs, alors qu'en 1982 le nombre total de femmes dans le Parlement se limitait à une. En 2016, son pays a investi 187 millions de bolivianos dans le programme de prestations Juana Azurduy, contre la mortalité maternelle et infantile et la malnutrition chronique des enfants de moins de 2 ans. Pour avoir droit aux prestations de ce programme, les jeunes mères doivent subir régulièrement un examen médical.

62. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi un moyen de réaliser durablement la paix et le développement. À ce sujet, son pays appelle de ses vœux la création d'un pacte portant spécifiquement sur l'autonomisation et l'inclusion des femmes dans l'esprit de l'objectif 5, afin d'assurer l'égalité des sexes et une participation intégrale et effective des femmes et des filles à la vie politique et leur accès aux postes de décision et de direction.

63. **M<sup>me</sup> Al Jabri** (Émirats arabes unis) dit que son gouvernement, conformément à ses obligations en vertu des instruments internationaux pertinents, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a intensifié ses politiques et sa législation afin d'améliorer la condition de la femme et de promouvoir le respect de ses droits.

64. À cette fin, son gouvernement a notamment adopté une législation assurant l'égalité de rémunération des hommes et des femmes à travail égal, ainsi que des lois protégeant les femmes contre toutes les formes de violence. En outre, l'Union générale des femmes et le Conseil de la parité formulent des mesures et des politiques dont le but est d'autonomiser les femmes et d'assurer la parité dans tous les secteurs de l'économie.

65. Son pays s'efforce aussi d'augmenter la proportion de femmes dans les positions de direction. Elles en représentent actuellement 27 % dans l'administration et 30 % dans le secteur public en général. De plus, en développant l'éducation des filles, son pays parvient à réduire les disparités dans l'éducation, notamment au niveau universitaire. Les Émirats arabes unis cherchent aussi à créer un milieu de travail sûr et favorable aux femmes, et les autorités ont modifié le congé de maternité pour faciliter l'emploi des femmes.

66. Les autorités des Émirats arabes unis sont favorables sans réserve à l'action menée en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et elles ont fait de l'autonomisation des femmes une priorité de la politique étrangère. Elles sont également très favorables à l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » dont le but est de réduire la mortalité maternelle et infantile, car plus de 50 % des décès de ce type ont lieu dans des situations humanitaires fragiles et sont donc évitables. Le Gouvernement salue le travail accompli par ONU-Femmes et souscrit à son plan stratégique 2018-2021. Les Émirats continuent à apporter une aide technique et financière à ONU-Femmes et ils ont accueilli sur leur territoire le bureau de liaison d'ONU-Femmes pour le Golfe, qui aidera à mettre en œuvre le plan stratégique et à réaliser au Moyen-Orient l'objectif de développement durable 5.

67. Les autorités des Émirats sont convaincues que réaliser la parité hommes-femmes dans les hautes fonctions aux Nations Unies faciliterait le travail de l'Organisation. Il est donc nécessaire de faire davantage pour intégrer dans tous les programmes des Nations Unies une perspective antisexistes.

68. **M. Tupouniua** (Tonga) dit que la promotion de la femme est à la fois un élément majeur des objectifs de développement durable et la condition de la réalisation de tous ces objectifs. Il salue l'action du Secrétaire général en faveur de la parité dans l'Organisation, et en particulier la nomination au niveau de secrétaire général adjoint de la première femme originaire de la région des Tonga et des Îles du Pacifique.

69. Dans son pays, l'emploi des femmes augmente et elles sont plus nombreuses à recevoir des bourses et une formation. En outre, elles représentent un pourcentage appréciable des hautes fonctions exercées dans les administrations, les missions diplomatiques et les postes consulaires, ou encore à la direction des organisations non gouvernementales et des syndicats. Actuellement, 10 femmes sont candidates aux prochaines élections générales, plus que jamais auparavant.

70. Pour venir à bout de la violence à l'égard des femmes, son gouvernement a noué un partenariat avec ONU-Femmes, ce qui a amené à adopter le programme d'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il exprime sa gratitude à l'Australie qui soutient ce programme. Son gouvernement continuera à collaborer avec ces organismes et d'autres institutions pour venir à bout de la violence à l'égard des femmes, dégager des

directives à ce sujet et travailler à la prévention durable de la violence de la façon la plus rationnelle possible.

71. **M. Mendoza-García** (Costa Rica) dit que la politique d'égalité et d'équité entre les sexes, dans son pays, a pour but de promouvoir l'idée que les soins dispensés par les femmes doivent être une responsabilité sociale partagée, qu'il faut aider les femmes à trouver un emploi décent, améliorer l'éducation et la santé sexuelle et procréative, lutter contre la violence à l'égard des femmes et faciliter, à égalité, leur participation à la vie politique. Contrairement à des mesures antérieures, le Costa Rica reconnaît désormais que les femmes consacrent plus de temps que les hommes à l'accomplissement de travail non rémunéré, en sus de la procréation. Il est important de reconnaître la valeur propre de ce travail et de réduire le fardeau qui pèse sur les femmes de façon à ce qu'elles puissent obtenir un emploi productif. Le Costa Rica a développé son programme de réseau de soins en triplant le nombre de centres de soins et en créant des centres spécialement destinés à desservir les populations autochtones dans le respect de leurs traditions. Ainsi, beaucoup plus d'enfants ont désormais accès à l'éducation et aux soins, de sorte que leurs mères peuvent trouver un emploi.

72. Un ensemble de mesures a été introduit pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en particulier le féminicide, par une modification des rôles sociaux, une action menée contre l'impunité et une meilleure protection des femmes. Les victimes de la violence sexiste doivent avoir accès à des programmes sociaux qui contribuent à leur indépendance économique, de façon à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la violence. En outre, le Gouvernement costaricien travaille avec les enfants et les jeunes pour susciter un changement culturel en les encourageant à renoncer à la violence, en leur faisant prendre conscience de leurs droits en matière de sexualité et de procréation et en leur apprenant à être respectueux des différences qui existent entre les gens.

73. Les efforts que fait son gouvernement pour l'émancipation économique des femmes s'inspirent des recommandations du Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes. Cette autonomisation est en effet la condition de l'égalité des sexes et de la réalisation des objectifs de développement durable. Lors d'une réunion de ce groupe tenue en septembre 2017, le Secrétaire général a noté que si les femmes participaient également à l'économie, le PIB mondial augmenterait de 26 %, soit l'équivalent de

12 000 milliards de dollars d'ici à 2025. Les autorités du Costa Rica se sont engagées à faire en sorte que les femmes aient bien accès à des emplois rémunérés, à éliminer les disparités de rémunération et à réaliser une véritable parité entre les sexes.

74. **M<sup>me</sup> Kipiani** (Géorgie) dit que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et une action antisexiste figurent parmi les priorités de son gouvernement, qui a institué plusieurs réformes et accompli à cet égard de notables progrès. La législation a été modifiée et rendue conforme aux normes internationales telles que celles de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et les actes de violence, notamment le harcèlement, la stérilisation forcée et la mutilation génitale ont été érigés en infractions pénales. L'ensemble de dispositions législatives adoptées par le Parlement répond ainsi pleinement aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres organes compétents. Il faut citer aussi la création en Géorgie de la Commission interministérielle de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, qui comprend des groupes d'experts travaillant sur les questions des droits de l'homme, de violence domestique et des relations entre les femmes, la paix et la sécurité. Le Gouvernement géorgien a également élaboré et commencé à appliquer des dispositions législatives et des plans d'action concernant ces questions dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

75. Son pays est très attaché à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment de l'objectif 5, et il déploie des efforts particuliers pour garantir que, en Géorgie, tous les objectifs comportent des indicateurs de parité.

76. Le Gouvernement géorgien est soucieux de ne pas faire de laissés-pour-compte dans ce Programme, mais les femmes vivant dans les régions occupées du territoire, où il n'y a pas de mission internationale de vérification, ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels, obtenir un travail décent et bénéficier des protections sociales, de l'éducation et des soins médicaux. Malheureusement, la présence de lignes de fer barbelé et autres obstacles artificiels le long de la ligne d'occupation compromet gravement la liberté de mouvement des femmes.

77. **M. Uğurluoğlu** (Turquie) dit que son pays s'efforce d'améliorer les niveaux de vie et l'exercice par les femmes et les filles de leurs droits, et que l'égalité des femmes et des hommes est l'un des principes de la Constitution. Son gouvernement a engagé plusieurs actions ayant pour but la défense des droits des femmes, notamment en soutenant l'activité du Comité sur l'égalité des chances des femmes et des hommes et par l'établissement à Istanbul d'un bureau régional d'ONU-Femmes.

78. Le Gouvernement turc prend très au sérieux la question de la violence à l'égard des femmes, comme en témoigne sa contribution à l'élaboration de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, que la Turquie a été le premier pays à avoir signée et ratifiée. En 2016, la Turquie a amorcé l'application d'un plan d'action pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes 2016-2020, qui comprend des règles contraignantes relatives au suivi et à l'évaluation et qui définit les attributions des différentes institutions compétentes. Plusieurs autres mécanismes de soutien ont également été mis en place, tels que des centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence, des centres de soutien et des lignes d'assistance téléphonique. S'agissant de l'action humanitaire, son gouvernement est satisfait de constater que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles sont désormais un thème très présent à la base des engagements pris, et le Gouvernement turc offre actuellement une aide humanitaire, sanitaire et éducative à des millions de femmes et de filles placées temporairement sous la protection de la Turquie et qui ont fui les graves troubles survenus dans leur propre pays. Par cette protection temporaire, les autorités turques ont, en coopération avec les partenaires internationaux, pris des mesures pour mettre en place un environnement antisexiste, et les autorités s'efforcent résolument de prévenir la traite des êtres humains dont sont victimes les femmes et les filles jetées sur les routes par la recherche de la sûreté et de la sécurité. Ces femmes et ces filles ont un rôle important à jouer dans l'avenir de leurs pays.

79. **M. Shingiro** (Burundi) dit qu'en dépit des circonstances difficiles qu'explique la répétition des conflits dans son pays, son gouvernement a pris des mesures pour améliorer la participation des femmes à la vie politique et il applique en priorité plusieurs plans d'action pour remédier à la violence sexuelle et sexiste

et pour réduire la pauvreté. Les femmes représentent actuellement 30 % des échelons supérieurs de la fonction publique et elles occupent des postes pouvant aller jusqu'au rang de général dans les secteurs de la défense nationale et de la sécurité. Il est largement admis que l'élimination de la pauvreté en milieu rural sera impossible si les femmes ne participent pas pleinement à la vie économique et politique de leur pays. C'est pourquoi le Gouvernement burundais a ouvert une caisse de microcrédits à l'intention des femmes réunies dans des associations à but lucratif.

80. En 2016, une loi réprimant la violence sexuelle a été adoptée et des mesures législatives ont été prises pour renforcer les sanctions déjà en place contre les auteurs d'infractions à l'égard des femmes. Des mesures ont été prises pour réduire les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement et les résultats sont assez bons puisque la parité a été atteinte. Son gouvernement s'efforce de trouver des solutions au problème des filles qui doivent abandonner leurs études pour des raisons économiques ou en raison d'une grossesse précoce. Dans le domaine de la santé publique, la création d'équipements médicaux et l'octroi de subventions pour les enfants de moins de 5 ans et pour les mères lors de l'accouchement ont permis de réduire la mortalité infantile et la morbidité maternelle. S'agissant de l'emploi, le recrutement de femmes dans la défense nationale et les forces de sécurité a créé des emplois pour des femmes, qui naguère encore étaient réservés aux hommes ; le Gouvernement a encouragé les femmes à participer aux activités d'import-export, au commerce transfrontière et à d'autres activités économiques diversifiées. Enfin, le nombre de femmes participant à la consolidation de la paix dans son pays a augmenté grâce à l'appui d'ONU-Femmes.

81. **M. Ajayi** (Nigéria) dit que les femmes jouent un rôle essentiel dans la recherche de la diversification de l'économie mondiale et l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; aucun pays ne peut réaliser pleinement son potentiel s'il ne valorise pas les compétences des femmes. Son gouvernement a lancé plusieurs campagnes et ouvert des caisses pour soutenir une intégration équitable des femmes dans l'économie et dans la vie politique. Les autorités ont commencé à réviser les lois et pratiques discriminatoires de façon que les femmes soient mieux protégées contre la violence sexiste et sexuelle ; la sensibilisation des hommes et des garçons au sens véritable de l'égalité des sexes et au bien-être de leurs compagnes est un élément

important de cet effort. Le nouveau modèle de budgétisation antisexiste est appliqué et il a déjà donné des résultats positifs pour des millions de Nigériens. Le Fonds d'émancipation économique des femmes accorde des prêts bonifiés aux femmes chefs d'entreprise pour qu'elles développent leur entreprise et améliorent leurs qualifications et compétences, tandis que le Programme de création d'institutions financières en milieu rural a amélioré les revenus et les conditions de vie, en particulier dans les ménages dirigés par une femme.

82. En outre, plusieurs projets d'irrigation, des moyens de garantie des crédits et des caisses spécialisées ont été établis pour améliorer l'accès aux ressources naturelles en milieu rural, garantir les prêts accordés aux exploitantes agricoles et faciliter l'accès au microcrédit au niveau local dans l'ensemble du pays. Une politique nationale de l'enseignement scientifique a également été lancée pour encourager les filles à étudier les disciplines scientifiques et des bourses plus nombreuses sont accordées pour permettre à plus de femmes d'acquérir une formation professionnelle dans le pilotage commercial d'avions, la pharmacie et la médecine par exemple. Comme les femmes sont toujours plus nombreuses dans le secteur médical, on espère que les attitudes négatives à l'égard de l'éducation des filles, assez générales dans certaines parties du pays, seront progressivement éliminées.

83. Il engage la communauté mondiale, comme le fait son gouvernement, à privilégier les programmes et les politiques qui cherchent à améliorer l'exercice de leurs droits et leur bien-être par les femmes et les filles.

84. **M<sup>me</sup> Rasheed** (Maldives) dit que la promotion de la femme n'aura vraiment lieu que si les déclarations de politique générale se traduisent effectivement en mesures concrètes et ciblées. À cette fin, son gouvernement a lancé plusieurs projets tels que la loi sur la parité et des plans d'action pour accroître et améliorer la participation des femmes à la vie sociale. Au niveau des instances dirigeantes, il y a encore beaucoup à faire, et cela est le résultat de la prévalence de normes culturelles et traditionnelles. Cependant, son gouvernement s'efforce d'augmenter le nombre de femmes présentes dans la direction des administrations, des commissions et des entreprises publiques, et cela a donné de bons résultats. Par exemple, les femmes sont plus nombreuses dans les conseils locaux et les conseils des atolls. Le Gouvernement a également institué des prêts spéciaux en faveur des femmes pour faciliter le financement des petites et moyennes entreprises et il a

organisé des stages de formation, qui se tiendront au niveau des atolls, pour faciliter l'emploi des femmes. Des progrès appréciables ont été obtenus s'agissant de l'éducation, puisque la parité est déjà réalisée dans les inscriptions scolaires et le taux d'achèvement des études primaires et secondaires.

85. Les Maldives appliquent une législation rigoureuse et des politiques fermes contre la violence sexuelle et sexiste, qui sont l'une des violations les plus courantes des droits fondamentaux. Les lois réprimant la violence domestique, le harcèlement sexuel, les infractions sexuelles et le viol marital ont été adoptées ces dernières années, bien que le Gouvernement reconnaisse que c'est un changement des mentalités à l'égard de l'émancipation des femmes qui est nécessaire pour compléter au mieux les interventions législatives.

86. Elle soutient l'appel lancé par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences à l'adoption d'un plan mondial de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il n'existe pas d'instrument complet intégrant et appliquant les normes internationales à ce sujet, et cela est une difficulté dans la lutte contre la violence sexiste. La communauté internationale devrait s'engager à prendre des mesures concrètes pour généraliser l'égalité des sexes dans les différents pays, favoriser l'émancipation des femmes et des filles pour leur permettre de choisir leur propre carrière et faire en sorte qu'elles participent bien aux prises de décisions.

87. **M<sup>me</sup> Flores Herrera** (Panama) dit que, établi en 2008, l'Institut national des femmes a été renforcé par diverses initiatives. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement a aidé à le restructurer conformément à la législation et aux politiques en matière d'égalité des sexes, afin de le rendre plus efficace. L'Institut a réussi à amener le Gouvernement à adopter un pacte sur l'égalité des sexes, dont l'élaboration a pris plusieurs années. Ce pacte prévoit l'introduction de politiques d'égalité des sexes dans le secteur privé afin de réduire les disparités sur le lieu de travail. Évoquant le rôle important du secteur privé dans le développement durable, elle dit que la réalisation de l'égalité entre les sexes rendra les entreprises panaméennes plus compétitives.

88. Son gouvernement a pris plusieurs mesures pratiques pour encourager l'égalité des sexes. En application de la loi n° 56 de 2017, 30 % au moins des membres des conseils d'administration des organismes

publics et des sociétés réglementées doivent être des femmes. Le Panama a joué un rôle moteur dans l'adoption, par ONU-Femmes, de l'initiative d'une coalition internationale pour l'égalité de rémunération ; le Panama a été choisi pour lancer et promouvoir cette initiative au niveau régional. Son pays a adapté sa législation et a pris fermement l'engagement politique de prévenir la violence à l'égard des femmes. Avant la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, une consultation régionale a été organisée en février 2017 à Panama ; elle a réuni les représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont adopté la Déclaration de Panama.

89. **M. Kang Sangwook** (République de Corée) salue l'action du Secrétaire général pour réaliser la parité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui servira d'exemple à imiter. Son gouvernement s'efforce de réaliser la parité dans l'ensemble de la société coréenne et il a pris pour cela plusieurs initiatives. Plusieurs femmes ont été nommées ministres, par exemple, et cela permet de réaliser l'objectif de 30 % de femmes dans le Gouvernement coréen, et les besoins des femmes et des filles continuent à bénéficier de la priorité dans les activités de coopération internationale pour le développement. La violence sexuelle durant les conflits constitue une violation grave de la dignité des femmes et de leurs droits fondamentaux, et son gouvernement fait tout pour prévenir ces infractions odieuses et aider les victimes.

90. Comme il est entendu que les femmes doivent être des éléments moteurs de la consolidation de la paix et du maintien de la paix, son pays contribue au travail qu'accomplissent ONU-Femmes, la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; la République de Corée préside actuellement cette commission, et elle cherchera à mieux intégrer une perspective antisexiste dans toutes ses activités.

91. **M<sup>me</sup> Kanjanasoon** (Thaïlande) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments essentiels du développement durable, et l'action menée pour les réaliser ne pourra qu'accélérer l'accomplissement des objectifs de développement durable. Son gouvernement est attaché à la parité des sexes et à l'adoption d'une perspective antisexiste dans toutes les politiques suivies, à tous les niveaux, et il continue à améliorer la législation et les programmes nationaux afin d'appliquer les instruments et documents internationaux tels que la Convention sur l'élimination

de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

92. En 2015, le Premier Ministre avait pris l'engagement de mettre au point des programmes d'enseignement antisexistes, de collecter des données ventilées par sexe et de promouvoir une budgétisation antisexiste, et des progrès ont été réalisés à cet effet. Les femmes représentent 64 % de la population active et si de façon générale elles ont le même niveau de rémunération que les hommes, certains groupes marginalisés tels que les femmes handicapées et les femmes rurales ou migrantes continuent à se heurter à des difficultés et à être exposées à des risques d'abus et d'exploitation. Des protections juridiques et des politiques économiques et sociales doivent donc être mises en place pour les aider.

93. Étant donné le rôle majeur des femmes chefs d'entreprise dans la société thaïlandaise, son gouvernement travaille avec les grandes institutions financières du pays pour améliorer leur accès au crédit des femmes dirigeant de petites et moyennes entreprises, des microentreprises et des jeunes pousses technologiques. Le Gouvernement souscrit également aux recommandations contenues dans le rapport de 2017 du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes. La représentation des femmes dans les institutions publiques, au niveau de direction et dans les organes administratifs locaux, doit augmenter et des efforts seront faits dans ce sens. S'agissant de la paix et de la sécurité, le Gouvernement thaïlandais met la dernière main à un ensemble de directives tendant à renforcer le rôle des femmes dans la diplomatie préventive et le règlement des situations de conflit.

94. Pour atteindre les objectifs de développement durable, le problème de l'inégalité des sexes doit être traité dans ses causes profondes, et l'ensemble de la société doit travailler à l'obtention d'une modification des valeurs et des attitudes discriminatoires. Elle se réjouit des efforts accomplis par les organismes des Nations Unies, le Secrétaire général, les États Membres et le secteur non gouvernemental.

95. **M. Alghareeb** (Bahreïn) dit que son pays fait tout pour honorer ses obligations en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 2017, Bahreïn

a amendé son droit de la famille pour assurer une meilleure protection juridique des familles et améliorer leur cohésion, et les autorités mettent à jour la législation pour y intégrer le principe de l'égalité des sexes tant sur le plan des droits que des obligations.

96. Dans le cadre des réformes en cours, Bahreïn a créé le Conseil suprême des femmes, qui réunit des représentantes des différentes administrations et des organisations de la société civile, qui s'est vu confier la tâche de formuler et d'appliquer des plans et politiques tendant à améliorer la situation des femmes. Ce Conseil suprême supervise l'application du Plan national pour la promotion des femmes 2013-2022, qui cherche notamment à promouvoir la stabilité de la famille, assurer l'égalité des chances des femmes et des hommes et encourager les femmes à acquérir des connaissances durant toute leur vie pour améliorer leur qualité de vie. En mars 2017, le Conseil suprême a lancé un prix mondial de l'autonomisation des femmes.

97. Bahreïn a également lancé des programmes d'émancipation économique des femmes pour accroître leur participation au marché du travail. En 2014, elles représentent 33 % de la population active et occupent 51 % des emplois publics. En outre, 38 % des entrepreneurs sont des femmes, 74 % des enseignants et des universitaires sont des femmes, tout comme 55 % des avocats, 37 % des médecins et 25 % des ingénieurs. Les femmes sont également fortement représentées dans le secteur financier et bancaire. En outre, 61 % des diplômés d'université, à Bahreïn, sont des femmes.

98. **M. Ntonga** (Zimbabwe) dit que, dans son pays, la prestation des soins à la famille pèse lourdement sur la vie quotidienne des femmes, limite leur temps libre et les cantonne dans des secteurs et occupations faiblement productifs et mal rémunérés. Au Zimbabwe comme ailleurs en Afrique, la plupart des femmes sont employées dans l'agriculture ou dans le secteur informel et n'ont qu'un accès très limité à l'éducation, de sorte qu'elles sont loin d'acquérir les compétences que demande le marché du travail. Son gouvernement a introduit plusieurs réformes législatives et administratives pour assurer l'égalité des sexes et faciliter l'autonomisation économique des femmes. La Commission de la parité a été établie afin de suivre l'application des lois, des mesures et des instruments régionaux et internationaux relatifs à la parité et pour encourager les politiques qui favorisent l'égalité des sexes et permettent d'augmenter la proportion de femmes dans les postes d'encadrement. La loi réprimant

la violence domestique prévoit des secours et une protection des victimes. Un programme de réforme agraire et de réinstallation réserve une certaine proportion des prestations aux femmes qui sont candidates à l'exploitation de petites fermes et entreprises commerciales, ce qui permet à plus de femmes de posséder des terres. Une caisse de microfinance accorde des crédits bonifiés à des femmes et les fait bénéficier de conditions plus souples que les banques habituelles quand elles n'ont pas de caution à offrir. La politique nationale de la parité donne un accès prioritaire aux femmes qui souhaitent entrer dans les médias et l'information et les technologies d'information et de communication. Le Gouvernement a interdit toute réglementation, tradition, coutume et pratique culturelle qui sont contraires aux droits des femmes inscrits dans la Constitution, et des interlocuteurs ont été désignés dans tous les ministères pour faciliter la recherche de la parité.

99. **M<sup>me</sup> Sukkar** (Jordanie) dit que son gouvernement a remis en 2017 son sixième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs lois ou amendements ont été adoptés, notamment une loi prévoyant l'augmentation du nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes, une loi portant sur la décentralisation, un amendement à la loi sur les retraites militaires qui donne aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans le recrutement et le déroulement des carrières, un règlement sur les centres d'hébergement destinés aux femmes en danger et une loi assurant la protection contre la violence domestique. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, un nouvel arrêté sur les horaires de travail flexibles est entré en vigueur, qui s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes et qui vise à augmenter la participation économique à la société des personnes ayant des responsabilités familiales, des personnes handicapées ou qui sont à l'université. La base de données nationale sur le secteur de la santé publique a été mise à jour et des données détaillées ventilées par sexe sont actuellement compilées pour améliorer la situation des femmes.

100. Plusieurs ministères et administrations coopèrent avec d'autres partenaires pour lutter contre la violence sous toutes ses formes, notamment la violence sexuelle et la traite des personnes, et pour offrir un soutien, un lieu d'hébergement, des moyens de relèvement, une éducation, des soins de santé, des services d'aide judiciaire et une protection aux victimes. Un autre

résultat important est l'abolition de l'article du code pénal qui autorisait l'auteur d'une agression sexuelle à épouser sa victime pour échapper à toute poursuite.

101. Son gouvernement cherche à accroître la participation des femmes dans tous les postes de décision et il lance depuis 2015 plusieurs programmes de création de capacités visant à mettre des femmes à même d'occuper de hautes fonctions publiques.

102. **M<sup>me</sup> Elmansouri** (Tunisie) dit que l'égalité des sexes est non seulement un droit inaliénable mais aussi une composante vitale de l'édification d'un monde pacifique, prospère et viable à terme, où personne n'est laissé pour compte. La réalisation de la parité servirait de motivation à la communauté internationale pour mieux lutter contre toutes les formes de marginalisation, de stigmatisation et de violence contre les femmes. La Tunisie a fait beaucoup pour améliorer le sort des femmes, notamment en promulguant le Code du statut personnel et en adoptant, en 2014, la Constitution, qui garantit le principe de l'égalité et fait obligation à l'État de protéger les droits des femmes et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer la violence sexiste.

103. En juillet, le Parlement tunisien a adopté à l'unanimité une loi détaillée concernant la violence à l'égard des femmes, la première de son espèce, qui encourage l'autonomisation des femmes par des mesures concrètes qui visent à lutter contre la violence économique, sexuelle, politique et psychologique dont elles souffrent. Le principe de la parité a été intégré dans diverses initiatives de développement, notamment la formulation d'une politique nationale d'égalité entre les sexes dans le développement professionnel, l'éducation et d'autres secteurs. Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé et la société civile ont permis de nombreuses initiatives tendant à aider les femmes rurales à accéder à l'éducation, à obtenir un emploi décent et des possibilités de lancer leur entreprise ; environ 550 femmes rurales propriétaires de microentreprises ont déjà profité de ces mesures. Le Gouvernement tunisien a également adopté une stratégie d'autonomisation économique et sociale des femmes rurales pour la période 2017-2020, dont l'application a reçu le soutien de la communauté internationale, des organismes des Nations Unies et de divers partenaires de financement.

104. **M<sup>me</sup> Boucher** (Canada) dit qu'en 2017 le Gouvernement canadien a, pour la première fois, présenté une déclaration relative à la parité dans le

budget fédéral, qui met en évidence l'impact des investissements publics sur les différents groupes de femmes et d'hommes et les mesures budgétaires prises pour assurer une plus grande égalité entre les sexes. Récemment introduite, la stratégie de prévention et de lutte contre la violence sexiste pose les bases d'une action de coordination tendant à améliorer la réponse officielle à la violence sexiste. La Politique féministe d'aide internationale, lancée en juin 2017, applique l'idée que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont le moyen le plus efficace d'éliminer la pauvreté, de faire avancer une paix et un développement durables et de mettre les femmes et les filles au cœur de l'aide internationale du Canada. Il y a tout à gagner à ce que les femmes et les filles puissent toutes prendre leurs propres décisions au sujet de leur corps, leur vie et leur avenir, à l'abri de toute discrimination, coercition ou violence. C'est pourquoi le Gouvernement canadien donne son appui à la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation, bien au-delà de la simple fourniture de services de soins, en incluant la prévention de la violence sexuelle et sexiste, du mariage précoce et forcé, du mariage d'enfants et de la mutilation génitale de la femme.

105. Parmi les problèmes qui se posent aux femmes vivant en milieu rural et dans les régions reculées, en particulier la population relativement importante de femmes autochtones, figurent les faibles niveaux de l'emploi et de la participation à la vie active, ce qui explique leur surreprésentation dans les situations de faiblesse du revenu. Comme le Canada est un pays en devenir, la délégation canadienne espère pouvoir travailler avec les autres États Membres pour faire progresser les droits des femmes, et le Gouvernement est désireux d'améliorer le sort des populations autochtones en travaillant avec leurs dirigeants.

*La séance est levée à 12 h 55.*